

info 4e

Du nouveau en 3^e

La découverte professionnelle



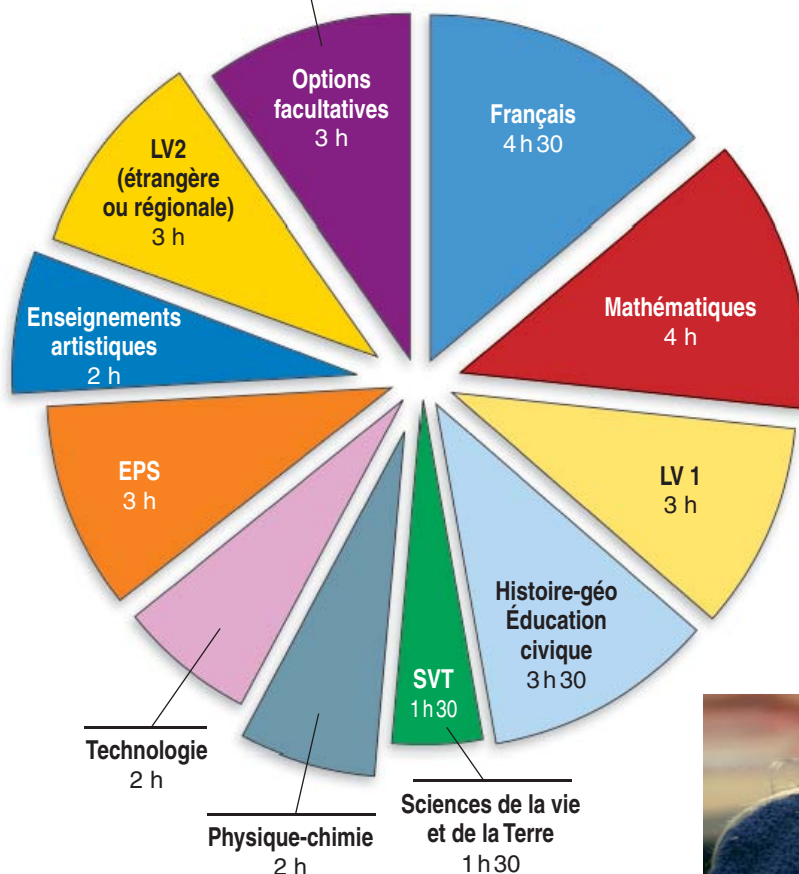
Une nouveauté au programme de La découverte professionnelle

L'OPTION découverte professionnelle de 3 heures.
Une nouvelle option facultative proposée à tout élève,
pour une première découverte du monde du travail
afin de préparer son choix, le moment venu.

Les horaires hebdomadaires de la classe de 3^e

Enseignements facultatifs de 3 heures

Langue ancienne* : latin, grec	3 h
LV** (étrangère ou régionale)	3 h
Découverte professionnelle	option 3 h



Les contenus

- **Faire connaître les métiers, le monde professionnel, les formations.**
En lien avec les autres enseignements, cette option élargit et complète la culture générale des élèves.
- **Découvrir les métiers** le quotidien d'un pilote, d'un pâtissier, d'un webmestre, d'une infirmière...
- **Découvrir les milieux professionnels** comment s'organise le travail dans une entreprise, grande ou petite, dans une administration, dans un laboratoire de recherche...
- **Découvrir les formations** connaître les principaux diplômes (CAP, bac, BTS, master, ingénieur...), comment et où les préparer (formation initiale, apprentissage, formation continue...) où se renseigner (CIO, Onisep...).

*Dans la mesure des possibilités, certains élèves peuvent suivre à la fois le latin et le grec.

**LV régionale quand la LV2 étrangère est comprise parmi les enseignements obligatoires ou inversement.



la 3^e à la rentrée 2005

Les activités

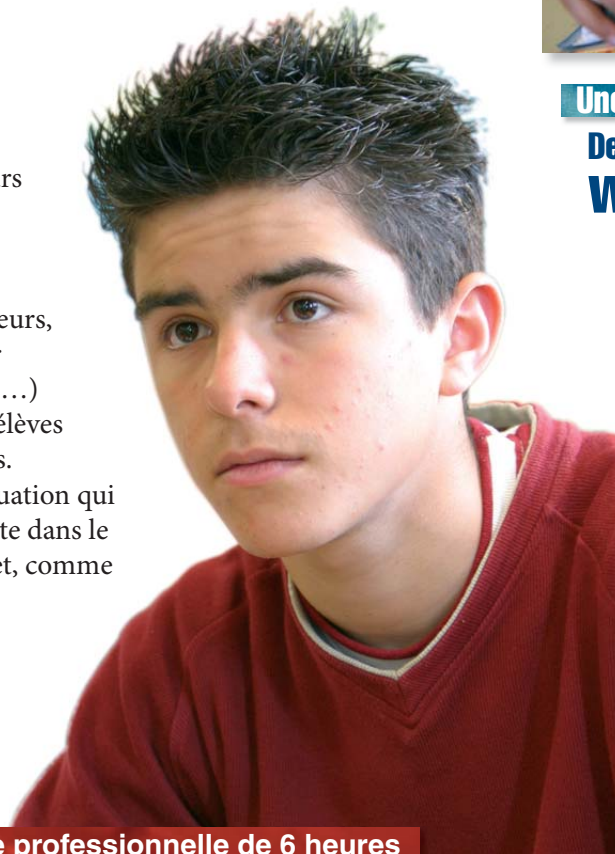
Des activités concrètes et décloisonnées

- Recherche et analyse de documents, exposés et dossiers de synthèse à partir des informations collectées.
- Interviews de professionnels qui expliquent leur métier, ou d'élèves et d'étudiants qui commentent leurs parcours...
- Visites, séquences d'observation ou stages dans les entreprises, les administrations (publiques, hospitalières...), les ateliers, les laboratoires, et réalisation de reportages sur les métiers...

L'organisation

3 heures avec des équipes pluridisciplinaires

- Les élèves sont impliqués activement. Loin d'un cours théorique, les séquences pédagogiques sont organisées par une équipe pluridisciplinaire (professeurs, documentaliste, conseiller d'orientation-psychologue...)
- Cette option accueille les élèves venant de plusieurs classes.
- Elle donne lieu à une évaluation qui pourra être prise en compte dans le diplôme national du brevet, comme toute option facultative.



Une question ?

Des réponses sur
www.onisep.fr

À la rentrée 2005

Pour connaître les établissements qui proposeront l'option 3 h ou le module 6 h à la rentrée 2005, il est indispensable de se renseigner auprès du chef d'établissement, du professeur principal ou du conseiller d'orientation-psychologue.

Le MODULE découverte professionnelle de 6 heures

Ce module de découverte professionnelle de 6 heures permet aux élèves qui envisagent une formation professionnelle après la classe de 3^e, de tester leurs centres d'intérêt.

Ce module s'articule autour de trois objectifs.

- **Connaître le monde professionnel**
Découvrir les métiers à travers des activités pratiques (cuisinier, aide-soignant, mécanicien auto...), les milieux professionnels, les lieux et les modalités de formation.
- **Participer à la production d'un objet, d'un ouvrage ou d'un service**
 - Construire des dossiers de synthèse et présenter des réalisations sous forme d'exposés au sein d'un lycée professionnel ou en entreprise.

- Effectuer des stages ou des visites dans les lycées, les CFA, les entreprises. Interviewer des professionnels et des élèves en cours de formation.

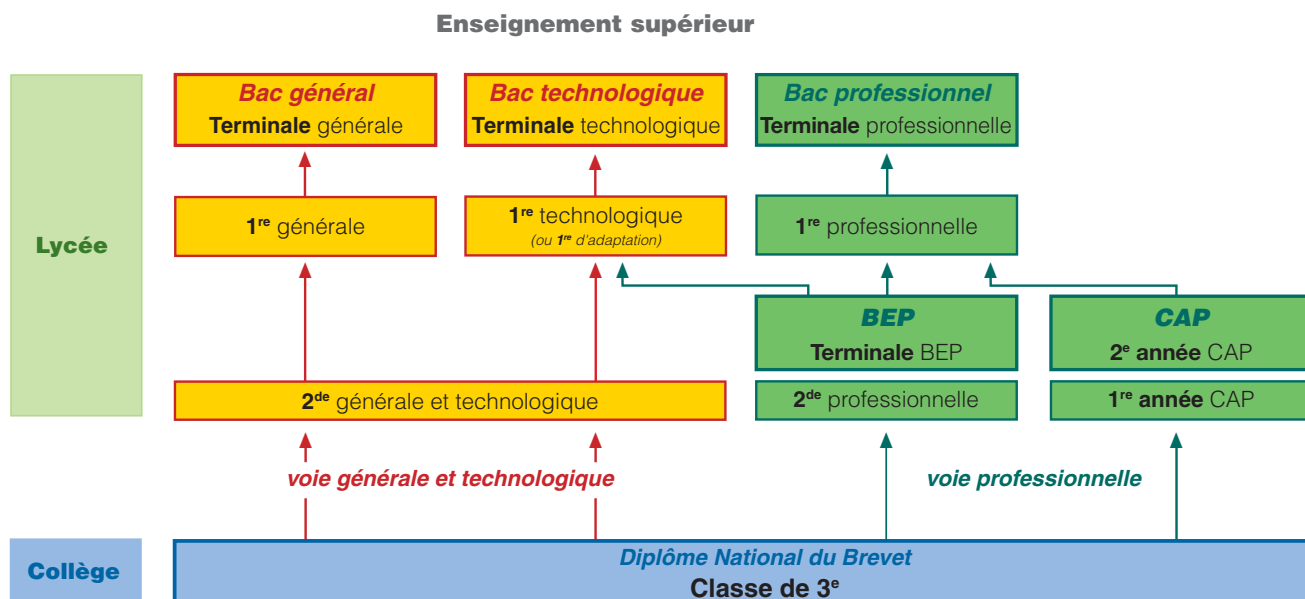
- Construire un projet personnel à partir de ses points forts et centres d'intérêt, pour avoir l'envie d'apprendre.

- **Travailler avec des équipes motivées et pluridisciplinaires**
Ce module est le plus souvent situé en *lycée professionnel*. Les élèves suivent les enseignements de la classe de 3^e à l'exception de la langue vivante 2 dont ils sont dispensés.

Ce module donne lieu à une *évaluation* dont les résultats peuvent être pris en compte dans le *diplôme national du brevet*.

Du collège au lycée...

Les principales voies de formation après la 3^e



CAP : certificat d'aptitude professionnelle
BEP : brevet d'études professionnelles

Pour vous aider à connaître les métiers et à construire votre projet, des interlocuteurs, des publications, des sites :

- faites le point avec votre professeur principal ;
- rencontrez le conseiller d'orientation-psychologue, soit au centre d'information et d'orientation (CIO), soit lors de sa permanence au collège ;
- consultez les publications de l'Onisep qui sont à votre disposition au CDI de votre collège et au CIO (fiches métiers, Dico des métiers...);
- consultez également le site internet de l'Onisep :

www.onisep.fr

Découvrez les publications de l'Onisep !



Document diffusé gratuitement dans les collèges

